

Rentrée du 2 novembre – Reconfinement

Le retour des vacances de la Toussaint bouleverse une nouvelle fois l'organisation de notre vie personnelle, familiale, professionnelle... Il est marqué par un nouveau confinement, avec de nouvelles règles, de nouvelles contraintes ; il nécessite des adaptations et des remises en cause de nos fonctionnements afin de respecter les obligations institutionnelles. La période inédite relative à l'épidémie est compliquée pour toutes et tous. À cela s'ajoute, pour cette rentrée, une profonde tristesse liée à l'assassinat d'un enseignant dans l'exercice de sa profession; il valorisait le débat, la liberté d'expression et défendait les valeurs de "l'École de la République". C'est l'occasion, une nouvelle fois, de les rappeler, de soutenir les enseignants, les équipes éducatives, dans leur tâche difficile.

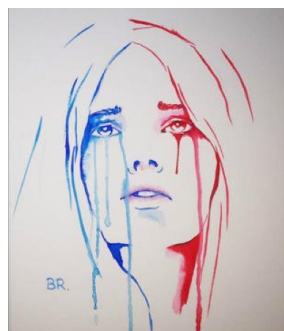
Hommage à Samuel PATY

Samuel PATY a été odieusement assassiné parce qu'il accomplissait tout simplement son travail d'instruire et d'éduquer les futurs citoyens afin qu'ils soient maîtres de leur destin et autonomes dans leurs jugements.

La liberté d'expression est un des piliers de notre démocratie. L'école laïque y contribue en formant des citoyens éclairés.

La communauté éducative doit faire face à des situations de tensions, d'agressions et d'injustices face à des élèves sous l'emprise de dogmes religieux.

Pourtant, elle reste le seul rempart contre tous les intégrismes.



Rappelons les déclarations de Robert BADINTER qui à cette occasion a rappelé "son attachement à la Laïcité qui donne à chacun la liberté de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune".

"La Laïcité, c'est l'égalité entre toutes les religions (...), mais aussi la fraternité entre tous les êtres humains, hommes et femmes. C'est pourquoi l'École de la République est laïque. Elle garantit à tous les élèves un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche qui forgent les esprits libres et ouverts au monde"

"En cette période d'épreuves et de deuil national, je tiens à saluer la mémoire d'un homme qui à sa manière, est pour moi, un héros tranquille. Dans le corps enseignant, il y a aujourd'hui des femmes et des hommes qui s'exposent pour nous, pour la République, qui tiennent bon les valeurs essentielles sans lesquelles la République n'existe plus, sans lesquelles nous n'avons aucune chance de connaître le bonheur de vivre dans un Etat de liberté. Ce sont eux, les vrais combattants de la liberté".

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, s'associent aux actions proposées par le Ministère de l'Éducation Nationale pour rendre hommage à Samuel PATY, en particulier, le 2 novembre.

Ultérieurement, la Fédération proposera des actions à conduire auprès des écoles en particulier dans le cadre de notre Concours national "Se construire Citoyen".

Les DDEN œuvrent dans le cadre de leur fonction à promouvoir l'École de la République et la laïcité.

Aujourd'hui il nous paraît encore plus nécessaire de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences, les valeurs de notre République, en faire comprendre le sens, la nécessité de les vivre au quotidien et susciter l'envie d'agir en conduisant des actions citoyennes.

L'hommage à Samuel PATY à l'école maternelle des Jardins à Montaigu-Vendée

Lors du conseil d'école, la D.D.E.N. s'est inquiétée du ressenti des jeunes enfants lors de cet hommage. Les enseignants, chacun dans leur classe, ont organisé un temps calme avec musique douce et ensuite ont expliqué l'importance de l'école et de la connaissance.

Cet hommage s'est bien déroulé et les enfants n'ont posé aucune question sur le drame de l'assassinat.

PROTOCOLE SANITAIRE - 2 novembre 2020

Depuis le 11 mai 2020, les écoles ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires.

Le protocole applicable à la rentrée du 2 novembre 2020 intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le masque est maintenant obligatoire à partir de 6 ans (classe de CP).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel; ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Retrouver le texte complet :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocolesanitaire-305467>

Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement. Ce plan est consultable à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuitepedagogique.html>

Mot du Président

Confinement, présentiel, distanciation, gestes barrière... un vocabulaire que nous découvrons depuis un semestre. Nous venons à peine d'émettre des vœux chaleureux pour une heureuse année 2020 et nous nous projetons avec enthousiasme vers le printemps.

Le 12 mars, je participais à un Conseil d'École, avec une équipe éducative qui vivait ses prochains projets pédagogiques avec impatience ; le week-end passa et patatras...

"On reste à la maison !" Commence alors la succession des reports, annulations, contraintes... et la transformation de nos vies.

Ce vilain virus nous plonge dans l'inconnu, la crainte, les incertitudes ; la crise sanitaire nous frappe tous, à l'échelle planétaire, y compris ceux qui en doutaient.

Nous redécouvrons la qualité des services médicaux, le dévouement des personnels, les services publics en général, de la sécurité aux éboueurs, en passant par les transports.

Les personnels enseignants vont rivaliser de créativité, d'imagination, avec des moyens qu'ils ne possèdent pas toujours, pour assurer la continuité pédagogique auprès des élèves restés à la maison. Mais apprendre au sein de la famille ne s'improvise pas du jour au lendemain et on se demande "comment font-ils avec une classe entière ?"

La situation va hélas accentuer les inégalités éducatives, culturelles et accroître les difficultés dans les apprentissages.

Lors de la rentrée, l'Union des D.D.E.N. a souhaité communiquer ses remerciements aux enseignants et aux personnels des écoles. Vous trouverez le texte dans la présente lettre et les diverses actions à mener pour la prochaine année scolaire.

Continuons à prendre soin de nous, de nos proches et des autres. Daniel GUILLON - octobre 2020

ÉCHOS DES ÉCOLES pendant la crise sanitaire

MONTAIGU-VENDEE

Confinement

Trois écoles de Montaigu-Vendée étaient pôle d'accueil pendant le confinement : Boufféré, La Guyonnière et St-Hilaire-de-Loulay.

A Boufféré, l'école Jacques Prévert accueillait les enfants des soignants et enseignants des écoles publiques et privées de Boufféré et St-Georges. Les cours étaient donnés par les enseignants respectifs : 5 à 6 élèves par unités. L'école recevait quotidiennement 15 à 20 élèves. Un enseignant était toujours présent dans l'école pour l'intendance, ainsi qu'un ATSEM pour l'hygiène (ménage, deux fois par jour). Les repas chauds étaient servis dans l'école par la restauration scolaire de Montaigu.

Il en a été de même dans les écoles publiques de La Guyonnière et de St-Hilaire-de-Loulay.

Une autre commune a-t-elle connu une telle situation, où les enfants et enseignants du privé étaient accueillis dans le service public ?

Déconfinement

Les enfants, comme les enseignants, étaient ravis de revenir à l'école. Les projets de classes culturelles sont reportés à l'an prochain. Les organisateurs peuvent conserver les acomptes pendant 18 mois (argent donné par l'association de parents et la subvention municipale = 10 000 €). Les parents seront remboursés de leur avance financière, les parents de CM2 en priorité.

En conclusion, tout s'est bien passé sur Montaigu-Vendée pendant cette période critique. Une seule chose interpelle, la fréquentation de l'école publique par les élèves et les enseignants du privé catholique. Il ne faudrait pas que la corona nous fasse avaler trop d'incohérence.

CHANTONNAY

Lors de la rentrée à l'école La Fontaine, à Chantonay, les enseignants masqués ont accueilli les enfants. Certains ont mis une pointe de bonne humeur sur leur masque (fraises, tissu « fantaisie ») et les enfants n'ont pas eu peur.

La vie de l'école y continue en respect des protocoles. L'accueil périscolaire est conservé sur chaque site et la restauration scolaire a été adaptée. Le personnel municipal fait preuve de beaucoup de flexibilité et de force de proposition. Le personnel de ménage a été renforcé afin de préserver la sécurité de tous, enfants, enseignants et personnels.

(Mireille, responsable de la délégation de Chantonay)



Communiqué - La rentrée scolaire avec les D.D.E.N. – 1er septembre 2020

Après la période de confinement et les congés scolaires, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale de Vendée reprennent leurs activités d'association complémentaire de l'enseignement public auprès des écoles. C'est l'occasion de rappeler leur rôle d'incitateur, de coordinateur et de médiateur auprès des divers intervenants de l'Éducation Nationale et des Municipalités. Ils veillent aux conditions et règles d'hygiène et sécurité pour favoriser l'épanouissement des élèves et leur bonne assimilation des connaissances, toujours dans le respect de la Laïcité.

Lors des derniers conseils d'école, les D.D.E.N. ont été témoins des remerciements, voire des applaudissements des parents, pour le sérieux et l'ingéniosité des enseignants afin de continuer au mieux possible leur travail de transmission auprès des élèves durant le confinement. Après cette période, il leur a fallu se conformer aux exigences des règles sanitaires dans des locaux et avec des matériels pas toujours adaptés à la distanciation.

Les D.D.E.N. se joignent aux parents pour reconnaître et remercier les enseignants de leurs efforts pour s'être inscrits dans un mode d'enseignement, par télétravail ou par correspondance, ce mode opératoire ne faisant pas partie de leur formation.

Les D.D.E.N. estiment qu'il est à craindre, en dépit des efforts réalisés, que les inégalités qui frappent les plus fragiles et défavorisés soient difficiles à rattraper. Les retards devront être évalués et le maximum accompli pour y pallier.

Article de presse pour saluer le travail des enseignants pendant le confinement

Ouest-France a publié un article dans le journal du 14 septembre « les délégués ont fait leur rentrée » pour annoncer la reprise de nos activités. Il s'inspire du texte préparé par le Bureau qui voulait se faire l'écho des remerciements et applaudissements des parents, lors des derniers conseils d'école, envers les enseignants pour leur gestion des classes.

VIE DE L'UNION - Bureau et Conseil d'Administration

Pendant le confinement, les membres du Bureau ont tenu plusieurs réunions par Skype.

Depuis le dé-confinement, il s'est réuni 4 fois et le Conseil d'Administration le 1er juillet, sous forme d'une réunion d'échanges, et le 15 septembre.

Après avoir finalisé les modalités pour adopter les documents prévus pour l'Assemblée Générale, le Bureau prépare le renouvellement des adhésions, l'organisation des rencontres en délégations, les demandes de subvention, la rencontre avec la D.A.S.E.N., avec la Présidente des Maires...

Rentrée de septembre 2020

La rentrée s'est plutôt bien déroulée avec des créations et des non-fermetures de postes par rapport aux prévisions.

En juin, 24 mesures de fermeture n'ont pas été prononcées dans le cadre de la priorité aux classes des territoires ruraux, "pas de fermeture de classe dans les communes de moins 5 000 habitants, sans accord du Maire".

En septembre, il n'y a pas de fermeture de classes. La DASEN procède à des ajustements pour les ouvertures : "mise à disposition d'un enseignant, à titre exceptionnel, pour la durée de l'année 2020-2021", 9 classes sont ainsi ouvertes avec des postes provisoires.

Quelques secteurs de collèges publics ont été modifiés (Challans, Aizenay).

Les effectifs scolaires seraient en augmentation dans certaines communes (littoral).

Les prévisions sont de "moins 312" élèves dans le public et "moins 669" dans le privé.

Des écoles "hors contrat" se développent, de type "intégristes" (Puybelliard – Les Epesses) ou à pédagogie particulière (Colibri, par exemple). Étant donné l'investissement des D.D.E.N. à leur attachement à la laïcité et au respect des consciences, ces structures et leur motivation nous interpellent avec inquiétude.

Réunions de délégation

Idéalement, elles devraient se tenir en novembre et décembre 2020 ; c'est un moment important d'échanges des délégués avec l'I.E.N. de la circonscription. L'Assemblée Générale ayant été annulée en raison des contraintes liées à la pandémie, elles seront la seule instance où le Bureau, représenté par son président ou son adjoint, aura un contact réel avec les adhérents. Il est donc très important d'y participer afin de vous exprimer librement et qu'un retour d'informations, le plus juste possible, puisse revenir aux administrateurs, pour qu'ils soient réactifs et porteurs de vos observations et souhaits.

Le nouveau confinement de novembre oblige le bureau à annulé toutes les réunions de délégations prévues ce mois.

Elles seront reprogrammées aussitôt qu'une embellie se fera sentir, en accord avec les I.E.N. et de préférence en "présentiel".

"Dans chaque intelligence il y a un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront" Jean JAURÈS

"Nous pensons certes que nous vivons une évolution, une transformation, mais le virus (Coronavirus) nous rappelle que nous vivons une Aventure, une Aventure dans l'inconnu, l'Aventure inouïe de l'espèce humaine". Edgar MORIN

Relation avec les mairies

Il est souhaitable que le D.D.E.N. soit convié par la mairie lorsque la commission « école » de la commune se réunit ; il fait partie des personnes qui peuvent être sollicitées lors des réflexions menées dans le cadre du PEDT, du protocole sanitaire, d'un projet de construction...

Le bureau des D.D.E.N va rencontrer la présidente des maires et la municipalité de La Roche-sur-Yon pour échanger sur différents sujets récurrents (absence d'école publique, transport scolaire ne desservant pas les écoles publiques, restauration...), sujets actuels concernant la gestion des mesures sanitaires et rappeler le rôle de conciliateur du D.D.E.N. dans la commune.

C.D.E.N. Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

Il vient d'être renouvelé par Monsieur le Préfet pour une période de 3 ans.

Un D.D.E.N. y est présent à titre consultatif (sans suppléant). Daniel Guillon nous représente.

Au mois de juin, le C.D.E.N. officialisera les nominations des D.D.E.N. pour l'exercice 2021 – 2025. Prochain 10 déc. 2020.

RENOUVELLEMENT 2021 - 2025

Le Bureau a édité de nouveaux documents simplifiés pour le renouvellement des D.D.E.N. Ils seront expédiés à partir de novembre. Ses membres vont rencontrer les services de la D.A.S.E.N. pour préciser la procédure et finaliser le calendrier des nominations.

L'idéal serait : "une école – un D.D.E.N."

Soyez persuasifs autour de vous, auprès de vos amis, désireux de nous rejoindre. La cause est belle : l'école publique et les élèves ont besoin de référents motivés pour une école où tous les fondamentaux de la Laïcité sont respectés, où il fait bon vivre, apprendre, grandir, loin des endoctrinements.

Assemblée Générale 2020

Compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes engendrées pour l'organisation, le Conseil d'Administration, réuni le mardi 15 septembre, a décidé d'annuler l'Assemblée Générale 2020 prévue au collège public "Michel Ragon" de Montaigu-Vendée.

La date du **27 mars 2021** a été retenue pour l'an prochain.

Les documents qui devaient vous être remis lors de l'Assemblée (rapport d'activité 2019, bilan financier 2019 et budget prévisionnel 2020) ont été adressés par voie postale, disponibles sur le site.

Un vote par Internet a été proposé pour la validation des rapports ainsi que l'adoption du montant de la cotisation 2021.

Résultat du vote :

95 inscrits (délégués à jour de leur cotisation 2020) - participation 61 % : 58 votes exprimés

o Rapport d'activités 2019 : le "oui" l'emporte à 96 % sur le « non » (4 %)

Nombre de voix : OUI : 52 NON : 2

Ne se prononcent pas : 4

o Bilan financier 2019 : le "oui" l'emporte à 98 % sur le « non » (2 %)

Nombre de voix : OUI : 54 NON : 1

Ne se prononcent pas : 3

o Cotisation 2021 à 29 € : le "oui" l'emporte à 90 % sur le « non » (10 %)

Nombre de voix : OUI : 46 NON : 5

Ne se prononcent pas : 7

L'Assemblée Générale de l'Union de Loire Atlantique

Elle s'est tenue le 7 mars 2020, à Nozay. Daniel, président de l'Union a représenté La Vendée. C'est l'occasion de rencontrer les délégués des départements voisins, ceux des Pays de La Loire en particulier. Les échanges sont riches sur le fonctionnement et les situations de chacun ; les réalités départementales restent différentes.

Après les présentations statutaires, les questions-réponses avec les délégués présents, plusieurs intervenants ont pris la parole :

M. Thierry VASSE, vice-président de l'association des directeurs de l'Éducation des collectivités territoriales de France. Il a présenté les impacts de la loi "Pour une École de la Confiance" (2019) sur les collectivités territoriales.

- Les exigences "exemplarité et citoyenneté" s'appliquent aux enseignants, mais aussi aux employés des collectivités. Cet engagement inclut le drapeau au fronton des écoles.

- L'instruction obligatoire à trois ans, mesure qui impacte fortement le fonctionnement de l'école maternelle.

- L'instruction à domicile, de plus en plus pratiquée ; dans ce cas, le nombre des enquêtes sociales à réaliser a fortement augmenté

- Le renforcement de l'école inclusive, afin de prendre en charge sans délai tous les élèves. Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé) doivent mettre en réseau les écoles et les accompagnants.

- Le coût de fonctionnement médian d'un élève, à l'école, peut être estimé à 950€ par an.

- Près de 80 % des dépenses de fonctionnement des services périscolaires sont constitués de frais de personnel.

M. BARTHÉLÉMY, représentant l'Inspecteur d'Académie.

Il a évoqué quelques mesures de la loi de confiance comme les dédoublements de classes partout dans les CP et CE1 des écoles en REP et le plafonnement à 24 élèves en grande section de maternelle.

Les évaluations en français et mathématiques font ressortir des fragilités en éducation prioritaire.

Les effectifs pour la rentrée 2020 sont stables ; le département bénéficiera de 41 postes d'enseignants nouveaux.

Les problématiques liées au fonctionnement ; les cas de harcèlement d'élèves sont en forte hausse. Le plan de lutte contre les violences scolaires verra une simplification des procédures.

Mme Christine ORAIN, vice-présidente du Conseil Départemental, chargée de l'Éducation.

"Dans une société qui se fracture, les enfants en difficulté doivent être aidés. Le collège doit faire vivre l'École Publique dans toutes les communes du secteur. Aussi est-il important de se préoccuper du maillage des collèges dans le département, donner un nouvel élan à l'enseignement public, à l'image de ce qui a été fait au collège Stendhal, à Nantes. Il s'agit d'intégrer l'égalité et les valeurs éducatives partout. Le Conseil Départemental continue à partager les valeurs portées par les DDEN."

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté – R.A.S.E.D.

Pour qui ? Pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire afin de prévenir des difficultés scolaires ou d'y remédier. (Problèmes d'apprentissage, adaptation à l'école, comportement...)

Les différentes aides :

- L'aide spécialisée à dominante pédagogique. Elle s'adresse à des élèves qui ont des difficultés à apprendre et à comprendre certains apprentissages scolaires qui, malgré les aménagements en classe n'ont pas été surmontés. Dans le cadre d'un projet rédigé en collaboration avec l'enseignant(e) de l'élève, l'enseignant(e) spécialisé(e) aide l'élève à développer ses compétences et ainsi accroître sa confiance en ses capacités et son désir d'apprendre.

- L'aide spécialisée à dominante relationnelle. Elle permet de répondre à la difficulté d'un enfant qui ne parvient pas à être élève. Elle se fait individuellement ou en très petits groupes, avec l'accord explicite des différents partenaires : parents, enfant et enseignant. Elle vise à restaurer le désir d'apprendre, la confiance et l'estime de soi, à favoriser une meilleure efficacité dans les différents apprentissages et activités proposées par l'école.

- Le psychologue scolaire. Son intervention est sollicitée pour analyser et évaluer les difficultés de l'enfant en rapport avec les apprentissages concernant des troubles "psycho-affectifs" (anxiété, instabilité, immaturité...). C'est à la famille de le contacter. Après accord des parents, et entretien préalable, il réalise un bilan sur le temps scolaire. Un entretien de restitution est proposé ensuite pour rendre compte des évaluations. Le psychologue peut assurer un suivi auprès de l'enfant, sous forme de séances régulières.

Formation des psychologues scolaires

Depuis 2017, le recrutement des psychologues de l'Éducation Nationale s'effectue par concours. Les candidats doivent avoir effectué l'intégralité de leur cursus de formation en psychologie, de la licence au master.

Une fois reçu au concours, les lauréats sont nommés psychologues de l'Éducation Nationale, stagiaires et affectés à une académie.

Pendant une année scolaire, ils suivent une formation rythmée par un stage en RASED et en écoles ou CIO, selon la spécialité choisie et des cours dispensés à l'université dans les départements en charge de la formation du psychologue de l'Éducation Nationale et une formation commune avec les stagiaires enseignants en ESPE.

Cette année de stage leur permet d'acquérir des connaissances spécifiques et de parfaire les compétences propres à l'exercice de leur fonction auprès des publics scolaires.

Nécrologie

L'Union de Mayenne nous a fait part avec tristesse du décès de Albert BADIÉ, Président de l'Union de Mayenne pendant une quinzaine d'années (jusqu'en 2017). Pendant des années, de 1968 à 2019, il a fait preuve comme D.D.E.N. d'une longue action en faveur de l'École Publique et y a recueilli l'estime des parents et enseignants des écoles qu'il servait.

Adresse postale : Union de Vendée - D. D. E. N. Pôle associatif - boîte à lettres n° 144
71 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon

Adresse du bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdo.com> Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr